

17 B 2449

2019

B 139 39

A.J.C.

S.A.S.U. au capital de 1 000 Euros

Siège social : 3, rue du Centre
67460 SOUFFELWEYERSHEIM

R.C.S de STRASBOURG : 833 200 231

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 22/06/2019

Le 22/06/2019,
à 11h00,

Madame Angélique HUSSER née BISCHWILLER, détenant 100 parts sociales,

associée unique de la société A.J.C., s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associée unique présente qui représente l'intégralité du capital social.

Madame Angélique HUSSER, préside la séance en qualité d'associée présidente.

Le Président constate que l'associée unique présente possède plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associée dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associée.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

ABM

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 2 746 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 faisant ressortir un bénéfice de 2 746 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 2 746 Euros, de la façon suivante :

- Au compte « réserve légale » pour un montant de 100 €.
 - Au compte « Report à nouveau » pour un montant de 2 646 Euros.
- Il passera ainsi de 0 Euros, à la somme de 2 646 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du CGI, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des 3 derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement, et approuve les conditions d'exécution des dites conventions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par l'associée présente.

La Présidence et l'associée unique



A.J.C.

S.A.S.U. au capital de 1 000 Euros

Siège social : 3, rue du Centre
67460 SOUFFELWEYERSHEIM

R.C.S de STRASBOURG : 833 200 231

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 22/06/2019**

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **un bénéfice de 2 746 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 2 746 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **2 746 Euros**, de la façon suivante :

- Au compte « réserve légale » pour un montant de **100 €**.
- Au compte « Report à nouveau » pour un montant de **2 646 Euros**.
Il passera ainsi de **0 Euros**, à la somme de **2 646 Euros**

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du CGI, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des 3 derniers exercices.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement et approuve les conditions d'exécution des dites conventions.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



A.J.C.

S.A.S.U. au capital de 1 000 Euros

Siège social : 3, rue du Centre
67460 SOUFFELWEYERSHEIM

R.C.S de STRASBOURG : 833 200 231

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 31/12/2018**

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de ce premier exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **89 486 Euros**.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestation de coiffure.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **90 406 Euros** pour l'exercice.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **24 446 Euros** au 31/12/2018.
- Les impôts et taxes ressortent à **436 Euros** au 31/12/2018.
- Les salaires et traitements ressortent à **51 223 Euros** au 31/12/2018, et les charges sociales correspondantes à **12 843 Euros**.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 458 Euros** au 31/12/2018.
- Les autres charges ressortent à **0 Euros** au 31/12/2018.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-219 Euros**.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0 Euros** au 31/12/2018.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **2 746 Euros**.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre activité n'a pas subi de problème depuis le début de l'année et nous recherchons maintenant à investir dans la mise à jour de notre matériel de salon.



PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **16 700** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **1 458** Euros, soit un montant net de **15 242** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **2 256** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **14 238** Euros.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **3 746** Euros.
- Les emprunts et dettes ressortent à **27 990** Euros.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **92 407** Euros au 31/12/2018.

Le résultat d'exploitation s'établit à **2 001** Euros.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2018** fait ressortir un **bénéfice de 2 746** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au compte « réserve légale » pour un montant de **100 €**
 - Au compte « Report à nouveau » pour un montant de **2 646** Euros.
- Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **2 646** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Assemblée Générale pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du CGI, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des 3 derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à SOUFFELWEYERSHEIM
Le 29/06/2019

La Présidence



A.J.C.

S.A.S.U. au capital de 1 000 Euros

Siège social : 3, rue du Centre
67460 SOUFFELWEYERSHEIM

R.C.S de STRASBOURG : 833 200 231

Rapport spécial du gérant sur les conventions
visées à l'article L 223-19 du Code de commerce
Exercice clos le 31/12/2018

Chere associée,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée aux-dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

La Présidence

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' or 'D' shape with a vertical line through it, followed by a period.

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 16/08/2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 31 735,99 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 745,53 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/08/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

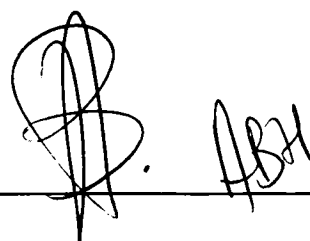
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 1 500

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	1 500		1 500	%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	1 500		1 500	

3.2 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 10 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	10 000		10 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	10 000		10 000	

3.3 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.3.1 - Immobilisations brutes = 16 700

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		11 500		11 500
Immobilisations corporelles		5 200		5 200
Immobilisations financières				
TOTAL		16 700		16 700

3.3.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 458

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		500		500
Immobilisations corporelles		958		958
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		1 458		1 458

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 16/08/2019

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Etat des créances = 2 779**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	2 779	2 779	
TOTAL	2 779	2 779	

3.5 - Charges constatées d'avance = 685

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 27 990

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	17 125	3 951	13 174	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 082	2 082		
Dettes fiscales & sociales	8 783	8 783		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	27 990	14 817	13 174	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 590

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	34
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	240
Dettes fiscales & sociales	1 316
Autres dettes	
TOTAL	1 590

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 16/08/2019

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 89 486**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	1 535	1,72 %
Prestations de services	87 951	98,28 %
TOTAL	89 486	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -963

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	2 001		2 001
Résultat financier	-219		-219
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	1 783	-963	2 746

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 685

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	685
TOTAL	685

8.2 - Charges à payer = 1 590

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	34
Interets courus a payer(518100)	34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	240
Fournisseurs(408100)	240
Dettes fiscales et sociales :	1 316
Dettes provisio. pour congés payés(428200)	578
Charges sociales sur congés payés(438200)	55
Autres charges a payer(438600)	683
TOTAL	1 590



RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 mois	31/12/2017 mois	31/12/2017 mois	31/12/2017 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 000				
b) Nombre d'actions émises	100				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	89 486				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	3 241				
c) Impôt sur les bénéfices	-963				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	4 204				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	2 746				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	42				
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	27				
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	2				
b) Montant de la masse salariale	51 223				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	12 843				

Observations complémentaires


Désignation de l'entreprise <u>A.J.C.</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>3 RUE DU CENTRE 67460 SOUFFELWEYERSHEIM</u>																								
SIRET		<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>8</td><td>3</td><td>3</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>3</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>1</td></tr></table>										8	3	3	2	0	0	2	3	1	0	0	1	1
8	3	3	2	0	0	2	3	1	0	0	1	1												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent * <u> </u>																				
Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>																								
ACTIF																								
				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	10 000		012			10 000														
		Autres *		014	1 500		016	500		1 000														
	Immobilisations corporelles *		028	5 200		030	958				4 242													
	Immobilisations financières * (1)		040			042																		
	Total I (5)		044	16 700		048	1 458				15 242													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	2 256		052			2 256														
		Marchandises *		060			062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070																	
		Autres * (3)		072	2 094		074			2 094														
	Valeurs mobilières de placement		080			082																		
	Disponibilités		084	11 459		086					11 459													
	Charges constatées d'avance *		092	685		094					685													
Total II		096	16 494		098					16 494														
Total général (I+II)				110	33 194		112	1 458		31 736														
PASSIF																								
										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	1 000												
	Écarts de réévaluation										124													
	Réserve légale										126													
	Réserves réglementées *										130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)										131													
	Report à nouveau										134													
	Résultat de l'exercice										136	2 746												
	Provisions réglementées										140													
Total I										142	3 746													
Total II										154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156	17 125												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166	2 082												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169													
	Produits constatés d'avance										174													
Total III										176	27 990													
Total général (I + II + III)										180	31 736													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	16 700														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184															
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 *supra*
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. J. C.

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	1 535	
		Services *		217		218	87 951	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	2 921
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	92 407	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	9 661
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	(2 256)
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	17 041
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	436
	Rémunérations du personnel *						250	51 223
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	12 843
	Dotations aux amortissements *						254	1 458
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	
	Total des charges d'exploitation (II)					264	90 406	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)			290
Charges exceptionnelles (VI)			300
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	2 746	314
---------------------	--	-----	-------	-----

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	104	
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981		
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. <i>duodecies</i>)	991		
	ZFA (44. <i>quaterdecies</i>)	345		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. <i>sexdecies</i>)	992		
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39. <i>decies</i>)	655		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				
		Bénéfices col. 1	352	694
		Déficit col. 2	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables *				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	370	694
		Déficit col. 2	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**Désignation de l'entreprise : A. J. C.Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.